

Image not found or type unknown



Adoption simple à adoption plénière

Par **bolt025**, le **22/10/2012** à **12:39**

Bonjour, rnrnj'aimerais savoir si ce serait possible de passer d'une adoption simple à une adoption plénière ? rnet dans le cas ou l'adoptant est décédé serait il possible de passer a l'adoption plénière par le biais de ses enfants qui sont majeures et disposés a ce que cela se fasse ...?

Par **amajuris**, le **22/10/2012** à **13:33**

bjr, rnune des conditions de l'article 345 du code civil stipule que l'adoption plénière n'est permise qu'en faveur des enfants âgés de moins 15 ans rnsauf en cas d'adoption simple si l'adoptant est le même ce qui n'est pas votre cas. rncdt